



Greffre du tribunal de commerce de Bordeaux
Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX
09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00
Téléphone : 05 56 01 81 70
www.greffre-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@greffe-tc-bordeaux.fr

1 / 6

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **TBX**

Adresse requise : **68 Rue Saint-Rémi 33000 Bordeaux**

N° d'identification : **809 771 272**

Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement

A la demande de : **SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°2025PS000078 prise le 27/05/2025

N° d'inscription national : n°33022025PS00078

Montant garanti

Date de péréemption : 27/05/2030

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Le greffier

Délivré le : 05/12/2025 à 14:20:51

Etat du chef de : TBX, 68 Rue Saint-Rémi 33000 Bordeaux

Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES



[Signature]

Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	BATCHA, SIREN: 840094171	
Adresse :	68 Rue Saint-Rémi 33000 Bordeaux	
Au profit de :	SOCIETE GENERALE, 29 Boulevard HAUSSMANN 75009 Paris 9e Arrondissement	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	18/09/2020	111 000,00 Euros
Société dont les parts sont nanties :	TBX, 68 Rue Saint-Rémi 33000 Bordeaux, SIREN: 809771272)	
Parts nanties :	990 parts sociales n° 1 à 765 et 1276 à 1500 d'une valeur nominale de 5,00 Euros	
Le créancier nanti a été agréé :	Non	
Intérêt :	1.40	
Date d'exigibilité :	19/11/2026	
Renouvellement : 27/05/2025: Renouvelle l'inscription n°2020 GSD 00164 du 25/09/2020.		

Priviléges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°2020NFO00210 prise le 17/02/2020	Date de péremption : 18/02/2030	Montant garanti
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	TBX	
Adresse :	68 Rue Saint-Rémi 33000 Bordeaux	
Au profit de :	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, 106 Quai de Bacalan 33300 Bordeaux	
Domicile élu :	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE 304 boulevard du Président Wilson 33300 BORDEAUX	
Description du fonds :	Un fonds de commerce de : vente de chaussures et de prêt-à-porter	
Nature du fonds :	Commercial	120 000,00 Euros
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	06/02/2020	
Date d'enregistrement :	07/02/2020	
Intérêt :	0.70	
Date d'exigibilité :	10/02/2025	

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Le greffier

Délivré le : 05/12/2025 à 14:20:51

Etat du chef de : TBX, 68 Rue Saint-Rémi 33000 Bordeaux

Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES



Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Hypothèques fluviales*Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies de bateaux*Article R. 521-2, 10° du code de commerce*

Néant



Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal*Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété*Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

Privilège du Trésor*Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

Priviléges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce****Avertissement :***

*Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
 Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
 tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.*

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 05/12/2025 à 14:20:51

Etat du chef de : TBX, 68 Rue Saint-Rémi 33000 Bordeaux

Requis par : SERVICE DES PROCÉDURES COLLECTIVES

Le greffier



Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement*Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022*Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)**Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution****Avertissement :****L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.*

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire*Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce*

Néant

Protêts et certificats de non-paiement*Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.*

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)*Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)*

Néant



Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 05/12/2025 à 14:20:51

Etat du chef de : TBX, 68 Rue Saint-Rémi 33000 Bordeaux

Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES

Le greffier

